

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/038/ECSS**

**DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE  
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES -  
Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens  
- Approbation de conventions - Exercice 2019.**

19-33827-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à deux associations de notre secteur lauréates du Projet Jeunes Citoyens.

La Ville de Marseille a créé l'action « Projet Jeunes Citoyens » pour encourager et valoriser les initiatives citoyennes des jeunes marseillais de 11 à 18 ans.

Ce programme soutient les projets d'action révélant leur sociabilité, leur générosité, leur esprit de solidarité et leur envie de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.

Dans ce but, un appel à projets est lancé auprès des associations encadrantes locales et représentatives, gestionnaires ou non d'équipements sociaux.

Ces associations doivent présenter un projet, complémentaire de leurs actions jeunesse, et répondant à un cahier des charges prévoyant l'articulation du projet autour de 2 volets :

- une action citoyenne qui concrétise l'engagement volontaire et la participation active des jeunes à la prise en compte de problèmes sociaux et environnementaux,

- une action éducative conçue comme un aboutissement des efforts fournis, et pouvant se faire sous diverses formes (stages, chantiers-jeunes, séjours).

Les projets sont présentés par les jeunes eux-mêmes, à un jury composé de personnalités représentatives du domaine social, éducatif et jeunesse.

Les projets ayant satisfait aux critères de sélection sont retenus et bénéficient d'une aide à la réalisation.

Il est aujourd'hui proposé d'accorder, conformément au tableau, ci-joint, aux associations lauréates une subvention pour un montant de 43 600 Euros dont 4800 Euros pour notre secteur.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, une convention a été établie avec les associations, selon la liste annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est autorisé, conformément au tableau, ci-joint, le versement de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2019.

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions, ci-annexées, conclues avec les associations listées sur le tableau ci-joint.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

**ARTICLE 4** La dépense de 43 600 Euros (quarante-trois mille six cents Euros) dont 4800 Euros sera imputée pour notre secteur sur les crédits au Budget 2019 – nature 6574.2 – fonction 422 – service 20013 - action 11012 413.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019